

Conseil d'Administration de l'UNSS du 23 mai 2024

Une mascarade et aucun vote

Le budget prévisionnel 2024-2025 - Résumé

Le budget 2024-2025 prévoit une augmentation de la licence (+2€) et une diminution d'1,65M€ pour l'animation sportive. Une fois de plus, la direction nationale UNSS prend des décisions sans concerter les membres du CA. Inacceptable !

Les familles et les AS devront payer davantage tout en ayant moins d'offre de pratiques tandis que le ministère de l'Éducation n'augmente pas sa subvention (inchangée depuis 2018) et que l'Agence Nationale du Sport (ANS) baisse même la sienne!

La Direction nationale UNSS n'a pas répondu à nos questions posées en amont (déposées dans les délais) ni au cours du CA. Les échanges ont été très tendus et face au constat de l'absence de concertation préalable, le représentant de la ministre a alors pris les décisions suivantes :

- Ne pas soumettre le budget prévisionnel 2024-2025 au vote du CA du 23 mai
- Organiser une réunion de concertation le 7 juin
- Réunir un CA extraordinaire le 21 juin
- Reporter l'AG au 5 juillet.

Plus de détails

En italique l'appréciation et notes du SNEP-FSU post-CA

<u>Déclarations liminaires des élu·es des AS et du SNEP-FSU. Les réponses du représentant de la ministre (DGESCO)</u>

(ndlr : rien de nouveau, réponses « attendues »)

- La Subvention du MEN ne doit pas être regardée uniquement à l'aune des 3.8M € mais il faut considérer aussi les 14M € pour les cadres UNSS et les 160M € pour les 3 heures de forfait.
- Concernant les pressions des chefs d'établissement sur les collègues pour la participation aux compétitions et aux organisations UNSS (chantage au RCD) et idem pour la FPC ou CD/CRUNSS hors temps de face à face élèves : Un courrier de la DGESCO à l'adresse des recteurs est prêt mais en attente de signature, la priorité du ministère restant le remplacement.
- Concernant la captation des pauses méridiennes et des mercredis après-midi pour la mise en place des groupes de besoin (choc des savoirs) : la DGESCO nous demande de lui faire remonter les problématiques locales éventuelles pour examen des situations.
- Sur l'après JOP : l'UNSS est la pièce maîtresse du sport scolaire, aucune autre structure ne peut jouer son rôle, il n'est pas question que le sport scolaire disparaisse.

Questions SNEP-FSU pour la préparation de la rentrée

Le mail parents (ndlr : victoire !) : la DN UNSS persiste à dire qu'il est nécessaire pour communiquer directement avec les familles. Le SNEP-FSU comme les élu·es des AS contestent cette affirmation. Les contacts parents relèvent des prérogatives des AS et non de l'UNSS. Ils ont réaffirmé que le retour à l'obligation du mail parents serait un casus belli !

Face à notre ferme opposition à l'obligation du mail parents, le représentant de la Ministre a annoncé que l'absence du mail parents ne sera pas bloquante pour la prise de licence pour l'année prochaine.

Les modèles de fiche d'adhésion à l'AS et de convention inter-AS (ndlr : la DN UNSS ne veut pas s'ingérer dans le fonctionnement des AS... pourtant elle sait le faire pour le mail parents !) : la DN UNSS refuse de réaliser ces documents qui sécuriseraient pourtant juridiquement les élèves et les AS. Tant qu'il le faudra, le SNEP-FSU reviendra sur la nécessité de ces 2 documents.

Questions budgétaires - Aucun vote n'a eu lieu

Le budget prévisionnel 2024-2025

La DN UNSS explique que les dépenses sont en hausse (inflation générale dont transports, augmentation du nombre de licencié·es, pratiques sportives en hausse) mais que les recettes sont stables. Pour équilibrer le budget il faut donc augmenter les recettes et diminuer certaines dépenses.

Les choix de la DN UNSS sont donc :

- L'augmentation de 2€ par licencié·e (environ + 20%) ce qui fait un apport supplémentaire de 2.4M€ (ndlr : pour rappel, la dernière augmentation du prix de la licence remonte à 2018 +10%).
- Une diminution de 1.65M € pour les animations sportives
- Révision des gratuités de certains contrats (établissements spécialisés, EREA, AEFE)

L'apport des familles et les AS (via les licences/affiliations et participation aux championnats) représente 63 % des recettes de l'UNSS !

À noter que la subvention du MEN reste à 3.8M € (elle n'a pas bougé depuis 2018, elle représente 10% des recettes). La subvention de l'ANS est en baisse (1.685M € contre 2.015M €). Les subventions des collectivités sont stables (7.2M €, elles représentent 19 % des recettes)

(ndlr : Les choix pour équilibrer le budget portent uniquement sur l'augmentation de la licence et la baisse des crédits d'animation... inacceptable !)

L'accord cadre transport : 3 scénarios proposés qui ne sont pas satisfaisants.

- 1) Mise en place d'un nouvel accord cadre au plus près des districts
- 2) Commande Transports par les AS avec une participation maximale de l'UNSS de 49%
- 3) Maintien de l'accord cadre actuel (ndlr : la DN UNSS est sur cette position)

(ndlr: La cour des comptes **recommande** d'avoir recours à l'UGAP ou à un accord cadre mais ne l'oblige pas. Nous demandons à sortir des accords cadre à échéance janvier 2026 et à revenir au fonctionnement antérieur)

Le point d'étape sur le budget réalisé 2023-2024

Aucune réponse sur la trésorerie actuelle alors même qu'une question a été envoyée (dans les temps) sur ce sujet précis!

CA de l'UNSS – 23 mai 2024 – Éléments à retenir

Le PNDSS 2024-2028 s'appelle désormais Projet National Du Sport Scolaire du second degré.

L'acronyme est resté mais le terme « développement » a disparu. À noter que le SNEP-FSU a été le seul à contester sa disparition. Le nouveau slogan est « La rencontre au cœur » (ndlr : quelle ironie alors que les rencontres vont diminuer et/ou être moins remboursées !)

Le vote du PNDSS est reporté à l'AG du 5 juillet

Le SNEP-FSU a demandé que le vote du PNDSS soit dissocié de celui du Règlement Fédéral que nous contestons. (ndlr : nous n'avons pas de réponse ferme sur cette question pour le moment)

Le Règlement fédéral 2024-2028 (RF) n'est pas encore finalisé!

3 listes d'APSA sont en cours de définition.

Liste 1 : les APSA dont les championnats de France seront obligatoirement organisés pour les 4 années à venir.

Liste 2 : les APSA organisées sous forme de challenges nationaux à l'initiative des services en territoire (non obligatoires et moins financés)

Liste 3 : les APSA non inscrites dans les listes 1 et 2 et dont les rencontres seront à l'initiative des AS, les services UNSS n'organiseront pas et ne financeront pas.

Nous avons eu très peu de réponses sur les critères qui expliquent le classement des APSA dans les différentes listes, ni sur les points que nous contestons (voir la déclaration liminaire).

La question du ski n'est toujours pas réglée.

Résultat des élections des représentant·es des AS (élu·es des AS) à l'AG de l'UNSS

Tous les membres de la liste « Le sport scolaire, un droit pour toutes et tous », soutenue par le SNEP-FSU sont élu·es.

Une académie (La Guadeloupe) n'a pas voté!

Un groupe de travail va être réuni pour proposer un calendrier d'élection pour les 4 départements où il n'y avait pas de listes valides cette année.

Retrouvez les autres documents relatifs au <u>CA UNSS du 23 mai 2024 sur notre site</u> : la déclaration liminaire du SNEP-FSU, les questions posées par le SNEP-FSU, le PV du CA du 15/12/2023